

L'énergie *nous habite!*

Administration générale

Acceptation des comptes :

- Acceptation de la liste des comptes du mois de septembre 2022 d'une somme de 71 906,61 \$.

Aménagement du territoire

Décision sur la demande de modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé :

- Municipalité de Lac-Bouchette (lot en zone agricole) :
 - ✓ Le conseil de la MRC a accepté la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Municipalité de Lac-Bouchette, visant à modifier la carte des grandes affectations du territoire de manière à agrandir une aire sous affectation agroforestière à même une aire sous affectation agricole.
- Ville de Roberval :
 - ✓ Le conseil de la MRC a accepté la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Ville de Roberval, visant à agrandir une zone d'aménagement prioritaire pour le développement résidentiel, située le long de l'avenue Roberval, en vue de poursuivre le développement d'habitations multifamiliales.

Approbation de règlements – Ville de Saint-Félicien :

- Règlement n° 22-067 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue de modifier le nombre d'étages des résidences multifamiliales dans la zone 146-Cv;
- Règlement n° 22-068 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue d'autoriser les conteneurs maritimes;
- Règlement n° 22-070 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le plan d'urbanisme n° 18-942 en vue d'agrandir une aire d'affectation mixte à même une aire d'affectation résidentielle de basse densité entre la rue Bouchard et le boulevard Hamel;
- Règlement n° 22-071 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue d'agrandir la zone 203-M à même une partie de la zone 206-Rbd (entre la rue Bouchard et le boulevard Hamel).

Véloroute des Bleuets :

- Autorisation de paiement de la facture transmise par la Ville de Saint-Félicien pour les travaux de réfection de la passerelle cycliste de la rivière à l'Ours, et ce, d'une somme de 33 738,21 \$;
- Autorisation de signer l'entente à intervenir entre Bell Canada et la MRC du Domaine-du-Roy visant le retrait d'un hauban et son remplacement par un poteau avec ancre et hauban dans le cadre du projet 16A de bonification du circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets à Péribonka, et ce, pour une somme estimée à 9 900 \$ plus taxes;
- Autorisation de négocier une entente de collaboration afin de travailler avec le ministère des Transports du Québec, et ce, pour la réalisation d'un projet visant l'aménagement des approches du pont de la rivière Moreau, à Péribonka;

- Mandat d'aménagement d'une piste cyclable dans le cadre du projet 16A/Péribonka accordé aux Entreprises Rosario Martel inc., et ce, pour une somme totale de 2 016 868,46 \$, taxes incluses;
- Autorisation de signer l'entente à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Monique relativement au versement d'une aide financière maximale de 214 000 \$ pour la réfection du pavage du rang 6 et du chemin du Quai, éventuellement utilisés en chaussée désignée par le nouveau tronçon du circuit cyclable mis en place dans le cadre du projet 1B;
- Mandat de construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet 1B/Sainte-Monique à Construction Rock Dufour inc., et ce, pour une somme totale de 1 044 119,16 \$, taxes incluses.
- Autorisation au directeur général et au directeur de l'aménagement du territoire à signer la convention à intervenir avec le Canadian National en vue de l'aménagement d'une nouvelle traverse de voie ferrée pour la véloroute des Bleuets à Saint-Gédéon, et ce, dans le cadre du projet 4C du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023..

Mandat – Établissement de servitude pour les enseignes d'accueil :

- Mandat de préparation des contrats de servitude dans le cadre de l'installation des enseignes d'accueil de la MRC du Domaine-du-Roy à Cain Lamarre, et ce, pour une somme estimée à 3 000 \$, plus les taxes et les frais afférents.

Développement territorial et socioéconomique

Contribution 2023 – Courses CRYO :

- Autorisation de contribution financière à l'édition 2023 des Courses CRYO, et ce, pour une somme de 20 000 \$.

Nomination :

- Corporation du Parc régional de Val-Jalbert :
 - ✓ Nomination de M^{me} Annie Fortin, à titre d'administratrice de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert en remplacement de M. Steeve Gagnon;
- Comité consultatif régional sur les services de garde éducatifs à l'enfance :
 - ✓ Nomination de M^{me} Jacynthe Brassard, coordonnatrice au développement des milieux, à titre de représentante au sein du comité consultatif relativement aux services de garde éducatifs à l'enfance de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Contribution – Entente sectorielle de concertation régionale :

- Autorisation de participation financière de 46 417,14 \$ au projet d'entente sectorielle de développement sur la gouvernance et la concertation régionale, conditionnellement à la participation financière des autres municipalités régionales de comté et de la Ville de Saguenay;
- Confirmation de participation financière de 57 358,21 \$ pour le financement des activités non admissibles au volet 1 du Fonds régions et ruralité, conditionnellement à la participation financière des autres municipalités régionales de comté et de la Ville de Saguenay.

Contribution – Réemploi + :

- Confirmation de participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy de 150 000 \$, et ce, à raison de 50 000 \$ annuellement pour les années 2023, 2024 et 2025.

Opposition – Projet de redécoupage des circonscriptions fédérales de 2022 :

- Demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour la province de Québec de tenir compte du territoire des MRC lors de son analyse du redécoupage des circonscriptions pour la province de Québec, lesquelles MRC sont des lieux privilégiés de concertation des élus municipaux afin de convenir de services de proximité pour la population de leurs municipalités respectives qui y sont parties prenantes en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9).

Adoption de projets au Fonds des redevances hydroélectriques :

- Municipalité de Sainte-Hedwige : Acquisition d'équipement de loisirs (8 819 \$);
- Municipalité de Lac-Bouchette : Station de lavage pour embarcation (15 400 \$);
- Ville de Saint-Félicien : Planification stratégique du service des loisirs, culture et vie communautaire (6 690 \$).

Transport

Demande d'aide financière – Programme de subvention au transport adapté 2022/Volet 1 :

- Adoption de la mise à jour du plan de transport, incluant une stratégie de réinvestissement des surplus accumulés attribuables au ministère des Transports du Québec (MTQ) et les prévisions financières pour l'année 2022, tels que déposés par Accès Transport Domaine-du-Roy;
- Demande au MTQ d'octroyer, à la MRC, une aide financière pour 2022 de 402 480 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – Volet 1/Régulier : aide financière aux organismes de transport adapté.

Fonctionnement interne et logistique

Ouverture de poste d'adjoint administratif :

- Autorisation de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif – Accès entreprise Québec pour une durée déterminée de trois ans.

Modification du calendrier des séances publiques et des comités pléniers 2022 :

- Décision de devancer l'heure des séances ordinaires du conseil d'octobre, novembre et décembre à 19 h.

Territoire non organisé

Contribution 2022 – Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean :

- Confirmation de la participation financière 2022-2023 de la MRC du Domaine-du-Roy à l'Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ce, d'une somme de 20 000 \$.

Mandat – Réfection d'un ponceau au kilomètre 25,8 de la route 12 (chemin Pierriche) :

- Mandat de réfection d'un ponceau situé au kilomètre 25,8 de la route 12 accordé à Bétonnière La Tuque, et ce, pour une somme de 21 896,56 \$ plus taxes.

Santé et services sociaux

Programmation RénoRégion – Fixation de la valeur maximale d'un logement admissible :

- Fixation à 150 000 \$ de la valeur uniformisée maximale d'un logement pour l'admissibilité au programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec.

Pour plus d'information :